

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence SENENT-AUSINA, Maire

Date de convocation : 16 Avril 2026

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurence SENENT-AUSINA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Guy REGINCOS, Marina PICORNELL, Sylvie TROTIN, Dominique TEXTORIS, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Jean-Pierre SERRIE, Christophe MONELLS, Pierre TILLOIS, Colette GONZALVEZ, Pablito MOURER, Lylian PEREZ—SALUZZO, Nadine ANDREU, Vanessa ALBERICH, Christelle MARTINEZ, Julie RANSON, Michel CUGULLERE, Jérôme ROUGE, Tatiana SOLOVEI

Absents excusés : Monsieur Didier MALE a donné procuration à Mme Laurence SENENT-AUSINA, Madame Carmen ARANEGA a donné procuration à Mme Marie-Josée VIEGAS, Mme Carole COLMENERO a donné procuration à Mme Picornell Marina, M. Mehdi TAHRI-ROE a donné procuration à M. Jérôme RUMEAU

Secrétaire de séance : M. Lylian PEREZ--SALUZZO

Objet : 2026-03-02 Mise en place des Commissions Municipales

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 concernant les commissions facultatives et L. 2121-21 du CGCT qui précise la possibilité de voter à main levée en lieu et place du vote à scrutin secret sur décision unanime du conseil municipal ;

Considérant la proposition du Maire de créer deux commissions, Finances et Vie associative, chacune composée de 6 membres et d'un vice-président élu parmi ses membres ;

Considérant que les différents groupes ont été invités à déposer leurs candidatures pour chacune des commissions auprès de Mme le Maire ;

Considérant la décision à l'unanimité de l'assemblée de voter à main levée ;

Considérant qu'une seule personne s'est présentée pour chaque poste ;

Considérant le vote à l'unanimité d'une seule liste complète comprenant 5 conseillers du groupe majoritaire, en plus de Maire, Présidente de chaque commission, et 1 conseiller du groupe minoritaire d'opposition ;

Considérant la décision à l'unanimité de l'assemblée d'élire chaque vice-président de commission et leur désignation par les membres qui s'en est suivie ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **DE CREER** les commissions municipales FINANCES et VIE ASSOCIATIVE ;
- **DE DECIDER** qu'elle seront composées de 6 membres en plus du Maire qui les préside ;
- **DE PROCEDER** à l'élection de leurs membres ;
- **D'AUTORISER** les membres des commissions à procéder immédiatement à l'élection des vice-présidents,
- **DE PROCLAMER** les résultats des votes des membres et des vice-président-e-s :
 - **Commission Finances** : Jérôme RUMEAU, Vice-Président, Dominique TEXTORIS, Didier MALE, Carmen ARANEGA, Pierre TILLOIS, Christelle MARTINEZ
 - **Commission Vie associative** : Sylvie TROTIN, Vice-Présidente, Gilles GUILLAUME, Marie DARNER, Mehdi TAHRI-ROE, Marina PICORNELL, Julie RANSON

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 23 avril 2026

Le Maire,



Laurence SENENT-AUSINA

PUBLIÉ LE 27 AVR. 2026